

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
ENTREPRISE BOIS ENERGIE – AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA COUPE DE BOIS EN FORET D'IFS ARRETE N° 2023/047		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande en date du 3 février 2023 de l'Office National des Forêts sollicitant la Ville pour des travaux de coupe de bois prévus en forêt d'IFS par la société BOIS ENERGIE à compter du 6 février, pour une durée d'un mois. Le stockage du bois étant prévu sur le parking attenant ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer le stationnement dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** L'entreprise BOIS ENERGIE va procéder, à partir du lundi 6 février 2023 et pour une durée de 1 mois, à des travaux de coupe de bois en forêt d'IFS. Le dépôt de ce bois aura lieu sur la moitié du parking attenant à la forêt.
- Article 2 :** L'entreprise BOIS ENERGIE est autorisée à occuper une partie du parking de la forêt afin de permettre le stockage du bois durant la réalisation de ces travaux.
- Article 3 :** Le fond du parking sera neutralisé et une nouvelle place PMR sera matérialisée au tout début du parking de la forêt.
- Article 4 :** L'entreprise BOIS ENERGIE est chargée, sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation de chantier.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'IFS ;
 - Le Pôle Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement ;
 - L'entreprise BOIS ENERGIE ;
 - L'Office National des Forêts.

Fait à IFS, le 3 février 2023

Le Maire,




Michel PATARD-LEGENDRE.